

Image not found or type unknown



Une voiture de plus de 20 ans peut-elle être garantie

Par **jacoutmi**, le **07/08/2010** à **11:04**

Bonjour,
Une automobile de plus de 20 ans peut-elle être garantie
Une voiture Renault vendue par un garage RENAULT est marquée comme garantie sur la facture d'achat du véhicule : la garantie est d'un an ; bien sûr le délai n'est pas encore écoulé . le véhicule a à peine plus de 38000 Kms c'est une R5 automatique . elle a été achetée 1700€ . la réparation sans frais que je réclamaïs est bien inférieure au prix de la voiture . M'étant adressé au constructeur il a lui même refusé d'honorer la garantie du fait de l'âge de la voiture . La voiture avait déjà plus de 20 ans quand elle a été vendue par ce garage . Ai-je des recours possibles ?

Par **chaber**, le **07/08/2010** à **15:18**

Bonjour,
Avant toute chose il faut relire les clauses du contrat de garantie.
La garantie est régie par l'art 211 du code de la consommation. Avez-vous contacté le vendeur?